

**modifiant celui du 5 novembre 2013 accordant au  
Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 40'000'000.-  
pour le financement des projets communaux portant sur  
les routes cantonales en traversée de localité, pour les  
années 2014 à 2020**

du 1 septembre 2020

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

**Article premier**

<sup>1</sup> Le décret du 5 novembre 2013 accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 40'000'000.- pour le financement des projets communaux portant sur les routes cantonales en traversée de localité, pour les années 2014 à 2020 est modifié comme il suit :

**Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit-cadre de CHF 40'000'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour assurer le financement des projets communaux portant sur les routes cantonales en traversées de localité.

**Art. 2a**

<sup>1</sup> En dérogation à l'article 33, alinéa 2 LFin, le crédit-cadre pourra être engagé et dépensé jusqu'à son épuisement.

<sup>2</sup> En dérogation à l'article 37, alinéa 2 LFin, il ne sera périmé que quinze ans après l'entrée en vigueur du décret.

**Art. 2**

<sup>1</sup> Le titre du décret du 5 novembre 2013 accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 40'000'000.- pour le financement des projets communaux portant sur les routes cantonales en traversée de localité, pour les années 2014 à 2020 est modifié comme suit : Décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 40'000'000.- pour le financement des projets communaux portant sur les routes cantonales en traversée de localité.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 1er septembre 2020.

La présidente du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

*S. Butera*

*I. Santucci*

Date de publication : 15 septembre 2020

Délai référendaire : 14 novembre 2020